

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DRAGUIGNAN - 8302 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 25/08/2025 - 6756 - 2011 B 00686 - 533 937 553 - 2B PROMOTION



ES/2011 B 00686
2B PROMOTION
QUARTIER MAUFACHE ROUTE NATIONALE 555
83920 LA MOTTE

Nos références : ES/2011 B 00686

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : 2B PROMOTION

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

QUARTIER MAUFACHE ROUTE NATIONALE 555
83920 LA MOTTE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 533937553 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 25/08/2025 le dépôt, arrivé au greffe le 06/08/2025, enregistré sous le numéro 2025/6756, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2024

Récépissé délivré le 25/08/2025

Le greffier

Madame Eléonore SANGUEDOLCE



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 250		1 250	1 250		
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	200		200	200			
Créances rattachées à des participations	148 833		148 833	99 800	49 033	49.13	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total II	150 283		150 283	101 250	49 033	48.43	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens	313 267		313 267	1 631 445	1 318 179	80.80-
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	394 413		394 413	392 151	2 261	0.58
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 823		2 823	2 823		
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés				11 795	11 795	100.00-
	Autres créances	70 375		70 375	17 146	53 229	310.44
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	36 553		36 553	125 004	88 451	70.76-	
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	817 429		817 429	2 180 364	1 362 934	62.51-	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	967 712		967 712	2 281 614	1 313 901	57.59-	

Carte conforme à Puygiron

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE**
25 AOUT 2025
83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N°
2025/6756

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	2 029 167		2 029 167	325 000		1 704 167	524.36
Production vendue de services	9 091		9 091	9 829		738	7.50
Chiffre d'affaires NET	2 038 258		2 038 258	334 829		1 703 429	508.75
Production stockée			1 314 733	942 970		2 257 703	239.42
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2			2	
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			723 526	1 277 799		554 272	43.38
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises				392 151		392 151	100.00
Variation de stock (marchandises)			2 261	392 151		389 890	99.42
Achats de matières premières et autres approvisionnements			696 618	949 907		253 289	26.66
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				314 708		314 708	100.00
Autres achats et charges externes *			3 680	11 210		7 530	67.17
Impôts, taxes et versements assimilés			859	682		177	25.95
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			4 414	537		3 877	721.61
Total des Charges d'exploitation (II)			703 311	1 277 045		573 734	44.93
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			20 216	754		19 462	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)				12	12	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V				12	12	100.00
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		46			46	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		46			46	
2. Résultat financier (V-VI)		46		12	59	477.49
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		20 170		766	19 403	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		3 025		115	2 910	NS
Total des produits (I+III+V+VII)		723 526		1 277 811	554 285	43.38
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		706 382		1 277 160	570 778	44.69
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		17 145		651	16 493	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

2B PROMOTION

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : Quartier Maufache RN 555
83920 LA MOTTE

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
125 AOUT 2025
83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N°
202516756

* * * *

R.C.S. DRAGUIGNAN : B 533 937 553

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 06 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six juin à neuf heures, les associés de la société à responsabilité limitée « 2B PROMOTION » au capital de 5 000 euros divisé en 200 parts sociales de 25 euros chacune, dont le siège social est à LA MOTTE 83920, Quartier Maufache, RN555, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance, conformément aux dispositions légales.

Sont présents :

- Monsieur Romain BOETTI, possédant	100 parts
- BLUE PASSION, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7 622 euros Représentée par Monsieur Christian BOETTI, gérant, possédant	100 parts

	<u>200 parts</u>

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Romain BOETTI, gérant.

Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble l'intégralité du capital social. En conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires, conformément aux dispositions légales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts ;
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice ;
- le texte des résolutions proposées ;
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

CB B3

ORDRE DU JOUR

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

- 1/ *Régularité de la convocation et mise à disposition des documents selon les délais légaux ;*
- 2/ *Examen et approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice écoulé ;*
- 3/ *Quitus à donner à la gérance ;*
- 4/ *Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;*
- 5/ *Décision concernant la rémunération de la gérance ;*
- 6/ *Conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce ;*
- 7/ *Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités légales.*

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance, commente les comptes clos le 31 décembre 2024 et ouvre la discussion. Il répond aux différentes questions qui lui sont posées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met alors successivement aux voix les résolutions suivantes conformément à l'ordre du jour.

RESOLUTIONS MISES AUX VOIX

Première résolution

La collectivité des associés donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts, concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment de la mise à la disposition des associés, pendant les quinze jours francs, qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés. Lesdits comptes font apparaître un bénéfice comptable de 17 145 euros (dix-sept mille cent quarante-cinq euros).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

05 R3

Troisième résolution

La collectivité des associés donne quitus entier et sans réserve à la gérance en ce qui concerne l'exécution de son mandat et l'accomplissement de sa mission pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à savoir un bénéfice comptable de 17 145 euros (dix-sept mille cent quarante-cinq euros) au poste de report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

La collectivité des associés constate qu'il n'a été versé aucune rémunération à la gérance au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant le détail des conventions de la nature de celles visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce, déclare l'approuver purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant précisé que chaque convention a fait l'objet d'un vote auquel n'ont pas pris part le ou les associés intéressés, conformément à la loi.

Septième résolution

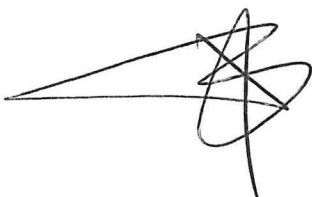
La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération aux fins d'accomplir toutes les formalités requises par ce qui précède.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

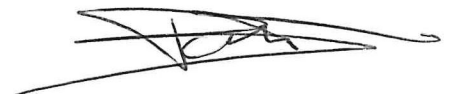
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les associés présents et le gérant ès qualités.

Monsieur BOETTI Christian



Monsieur BOETTI Romain



2B PROMOTION

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : Quartier Maufache RN 555
83920 LA MOTTE

* * * *

R.C.S. DRAGUIGNAN : B 533 937 553

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 06 JUIN 2025

Première résolution

La collectivité des associés donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts, concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment de la mise à la disposition des associés, pendant les quinze jours francs, qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Deuxième résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés. Lesdits comptes font apparaître un bénéfice comptable de 17 145 euros (dix-sept mille cent quarante-cinq euros).

Troisième résolution

La collectivité des associés donne quitus entier et sans réserve à la gérance en ce qui concerne l'exécution de son mandat et l'accomplissement de sa mission pour l'exercice écoulé.

Quatrième résolution

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à savoir un bénéfice comptable de 17 145 euros (dix-sept mille cent quarante-cinq euros) au poste de report à nouveau.

Cinquième résolution

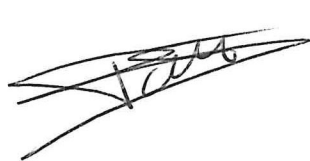
La collectivité des associés constate qu'il n'a été versé aucune rémunération à la gérance au titre de l'exercice écoulé.

Sixième résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant le détail des conventions de la nature de celles visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce, déclare l'approuver purement et simplement.

Septième résolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération aux fins d'accomplir toutes les formalités requises par ce qui précède.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive, illegible name.

2B PROMOTION

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : Quartier Maufache RN 555
83920 LA MOTTE

* * * *

R.C.S. DRAGUIGNAN : B 533 937 553

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions du Code de Commerce et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

L'exercice sous revue a eu une durée de 12 mois, du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Au cours de l'exercice il a été réalisé un chiffre d'affaires de 2 038 258 euros. Une variation négative des stocks de produits finis à hauteur de (1 314 733) euros a été constatée en production stockée, et un transfert de charge pour 0 euros.

Le total des produits d'exploitation s'élève donc à 723 526 euros.

Les charges d'exploitation ont atteint un montant de 703 311 euros, faisant apparaître un résultat d'exploitation bénéficiaire de 20 216 euros. Compte tenu de la structure de notre activité, les postes de charges les plus importants sont représentés par les achats de matières premières et autres approvisionnements pour 696 618 euros, une variation de stock pour 0 euros, ainsi que les autres achats et charges externes pour 3 680 euros.

Après déduction du résultat financier négatif de 46 euros, des produits exceptionnels de 0 euros, des produits financiers de 12 euros et de l'impôt sur les bénéfices de 3 025 euros, le résultat comptable de l'exercice est bénéficiaire de 17 145 euros.

Nous ne voyons plus d'éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.



EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Deux projets sont en cours sur la commune de Trans en Provence. Potentiellement un projet devrait se finir avant la fin de l'année 2025

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous vous présentons ci-joints les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à savoir :

- a) Bilan actif ;
- b) Bilan passif ;
- c) Compte de résultat.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice clos le 31 décembre 2024 fait ressortir un bénéfice comptable de 17 145 euros (Dix-sept mille cent quarante-cinq euros), que nous vous proposons d'affecter au poste de report à nouveau.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Sans objet

ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Sans objet

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Sans objet

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinques du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce.

La Motte, le 12 mai 2025
La gérance



2B PROMOTION

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : Quartier Maufache RN 555
83920 LA MOTTE

* * * *

R.C.S. DRAGUIGNAN : B 533 937 553

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223.19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

En application des dispositions de l'article L.223.19 du Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance la convention visée audit article intervenue, poursuivie ou exécutée au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Avances de trésorerie rémunérées faites par l'EURL BLUE PASSION auprès de sa filiale pour un montant cumulé de 129 714.14 euros au 31/12/2024.

Membre intéressé : Monsieur Christian BOETTI, en sa qualité de gérant de l'EURL BLUE PASSION

Avances de trésorerie rémunérées faites par la SCI MARO auprès de 2B PROMOTION pour un montant cumulé de 148 832.94 euros au 31/12/2024.

Membre intéressé : Monsieur Christian BOETTI, en sa qualité de gérant de la SCI MARO.

Nous vous demandons d'approuver cette convention intervenue aux conditions indiqués ci-dessus.

La Motte, le 12 mai 2025

La gérance

